

Considérant les statuts du Groupement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote des membres à main levée :

- * **décide** de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au GEIE « Destination Ardenne »,
- * **désigne** comme suit les représentants de la Communauté au sein du GEIE « Destination Ardenne » :

Groupeement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne » GEIE	Assemblée des membres : - Le Président ou son délégué : M. Bernard DEFORGE - Comité Marketing et de la Marque : M. Bernard DEFORGE
---	--

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

